

Après-midi d'échanges généalogiques du 10 mars 2020

Les corvées

Quelques définitions de la corvée

La **corvée** (du latin *corrogare*, «demander») est un travail non rémunéré imposé par un souverain/seigneur/maître à ses sujets et dépendants, qu'ils soient de statut libre ou non. Il s'agit d'un rouage essentiel du système politico-économique médiéval et tire son existence de la rareté de la monnaie à cette époque. C'est un impôt perçu de manière non pécuniaire.

On distingue *corvée privée* et *corvée publique*. La première consiste en des journées de travail (nommées arban dans certaines provinces de France) consacrées à la *pars dominica* (terre réservée du seigneur). Concrètement, il s'agit d'assistance au moment des labours, des moissons ou de la vendange. Elle peut impliquer, pour le dépendant, l'utilisation de ses propres bêtes de somme.

La **corvée royale** est un impôt assez tardif de l'Ancien Régime, sous la forme d'un travail non rémunéré imposé par le pouvoir royal à ses sujets.

La corvée royale est introduite par l'instruction du 13 juin 1738 du contrôleur général Philibert Orry, sous le règne de Louis XV, et instituée dans tous les pays d'élections afin de pourvoir à la construction et à l'entretien des chaussées. Tous les habitants et matériels situés à une distance de quatre lieues (seize kilomètres environ) de part et d'autre d'une route peuvent être requis pour la construction ou l'entretien de cette route. Chaque contribuable est redevable de trente jours de corvée par an.

En Lorraine

En 1699, Léopold établit des corvées royales pour les ponts et chaussées. En 1737, M. de La Galaizière reprend le principe. Ainsi seront réalisées les routes entre Toul et Nancy, Nancy et Charmes, Pont-à-Mousson-Nomeny, ...

Le comblement des fonds de Toul : Avant 1705, sur la route de Nancy à Toul, la traversée de la forêt de Haye était périlleuse à cause des brigands. Une rumeur dit même que le duc Léopold y fut victime d'une attaque, ce qui le conduisit à construire une levée du côté de Nancy, pour surélever la route par rapport aux sous-bois environnants. Mais c'est sous Stanislas que démarra en 1745 le comblement des fonds de Toul près du lieu-dit *les Baraques*, à la limite de Champigneulles, Laxou et Velaine-en-Haye. Le remblaiement de ces deux gouffres emploiera les corvéables des subdélégations de Nancy, Pont-à-Mousson, Vézelize et Lunéville. Ceux-ci étaient mobilisés pour deux ou trois semaines, parfois davantage. Ils étaient logés sur place, d'où le nom du lieu-dit, et devaient fournir eux-mêmes les outils et animaux de traits. Les travaux dureront quinze ans, jusqu'en 1760. Ils permirent d'élever la route de 48 mètres au-dessus de son niveau précédent.

La route Nancy Charmes était en fait la route qui permettait l'accès facile aux terres et au château de M. de La Galaizière, situées à Neuville-sur-Moselle.

Livres et articles de revues

Histoire de la Lorraine Les temps modernes 2. De la paix de Westphalie à la fin de l'Ancien Régime, pages 173 et 174.

A la Bibliothèque Stanislas :

- Les travaux publics et le régime des corvées en Lorraine au XVIIIème siècle de Pierre Boyé
 - <http://bibnum.enc.sorbonne.fr/omeka/files/original/3bf28264c68848525573dc865b1b96ae.pdf>
 - Dans le PDF document, page 31 soit 28/87 "Les ponts de Toul" et page 43 soit 40/87 "La chaussée de Neuville"

- Essais sur les ponts et chaussées, la voirie et les corvées par Charles Duclos
- Corvées, prestation, taxe vicinale de Georges Roy
- Mémoire sur la construction des chemins publics et les moyens de les exécuter de François-Michel Lecreux
- Mémoire sur les corvées de J. Percheron de La Galézière
- Second mémoire sur les corvées de J. Percheron de La Galézière